

Publié le 23 avril 2026



Mairie d'AUBY
Location borne photo
Décision directe N° 045 / CAB

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 059-215900283-20260417-DD_20260417_045-CC

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu, les crédits inscrits sur la ligne budgétaire n°61358,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire pour la location d'une borne photo,

Vu la procédure de mise en concurrence effectuée par mail auprès de 3 prestataires,

Vu les offres reçues et leurs analyses.

Le Maire,

DECIDE :

De retenir à l'issue de la consultation, l'offre de la société Lautopix, 17 route d'Anzin 62161 Duisans.

Pour un montant de 643€ HT, (TVA non applicable en vertu de l'article 293 B du CGI), soit 643€ TTC

AUBY, le 17/04/2026

Bernard CZECH
Maire

